



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 16/2013**

**concernant la demande de construction d'un  
collecteur d'eaux usées au chemin du Chapon,  
tronçon inférieur et le remplacement de  
l'éclairage public**

**Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission :  
le jeudi 5 septembre 2013 à 19.30**

**salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23**

## Construction collecteur EU et remplacement éclairage public

### S O M M A I R E

#### Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Historique**
3. **Etude de variantes**
4. **Présentation du projet**
5. **Aspects financiers**
6. **Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)**
7. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 29 juillet 2013

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de construction d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Chapon, tronçon inférieur et le remplacement de l'éclairage public pour un montant de CHF 158'000.-

## 2. Historique

Suite à la transformation de la villa sise au chemin du Chapon 1 en 2004-2005 (parcelle n° 1897), le service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA) a fixé au propriétaire un délai au 31 octobre 2007 pour raccorder ce bâtiment au réseau communal d'eaux usées car la fosse septique existante n'était plus conforme aux normes en vigueur.

Selon le plan à court terme des canalisations (voir document annexé), la réalisation d'un collecteur d'eaux usées sous le chemin du Chapon est à la charge de la Commune de St-Légier-La Chiésaz.

Entre-temps, la propriétaire actuelle a relancé la Commune pour connaître le délai d'exécution de cet ouvrage public afin de planifier la mise en conformité de sa propriété.

A l'époque, devant l'incertitude du développement des terrains situés au lieu dit « A la Veyre Derrey », la Municipalité a décidé de reporter ces travaux et d'en informer le SESA, qui après avoir pris connaissance des arguments, a imparti un nouveau délai au 30 octobre 2011 à la Commune pour programmer la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur considéré.

Dans ce but, la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs civils MCR & Associés Sàrl à Vevey pour procéder aux études préliminaires, avant-projet, projet, appel d'offres, procédure marchés publics sur invitation et réalisation d'un premier tronçon compris entre la chambre existante d'eaux usées au bas de l'escalier du chemin du Chapon et la villa existante (voir plan annexé).

La poursuite de ce collecteur communal d'eaux usées sera coordonnée en temps opportun avec la mise en valeur des terrains à l'amont dans le cadre du développement du site stratégique d'importance cantonale « La Veyre-Fenil ».

### 3. Etude de variantes

Trois variantes ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'avant-projet :

- Remplacement de la fosse septique par une fosse étanche de type « CANPLAST », combiné à la réalisation d'une tranchée filtrante avant évacuation aux eaux claires ;
- Réalisation d'une mini-step et évacuation des eaux traitées aux eaux claires ;
- Réalisation d'un collecteur d'eaux usées rattaché au collecteur de transport du SIGE situé proche du giratoire de Gilamont Est.

Dans tous les cas, le renvoi des eaux claires ou traitées sur place ne peut se faire que par infiltration in situ. En effet, le raccordement au collecteur d'eaux claires, situé du côté de la déchetterie, n'est pas envisageable, principalement pour des raisons financières.

Des trois variantes proposées, il ressort que la première s'avère plus coûteuse, demande de la place et renvoie les eaux épurées dans le sol situé à proximité des sources des jardins communaux veveysans.

La seconde demande un entretien souvent coûteux et constant de l'ouvrage et présente les mêmes inconvénients que la première en ce qui concerne le rejet des eaux traitées, en particulier en cas de dysfonctionnement. Toutefois, son coût est proche de la variante 3.

Le raccordement direct au collecteur d'eaux usées, situé proche du giratoire de Gilamont, présente l'inconvénient d'effectuer une fouille dans le chemin du Chapon. Par contre, il exige que peu d'entretien et son coût reste le plus avantageux des trois variantes. Cette solution a également l'avantage de permettre le rejet des eaux claires provenant des toitures par infiltration dans le sol sans risque pour les sources des jardins veveysans. De plus, une extension de ce réseau communal est envisageable ultérieurement.

### 4. Présentation du projet

Le tracé prévoit la réalisation du collecteur dans le chemin du Chapon, puis le long des escaliers aménagés en contrebas.

Sa longueur est de 75 mètres environ pour une déclivité moyenne de 15 %. Sa réalisation prévoit un tuyau en PVC de diamètre 200 mm enrobé de béton. Son rejet se situe au pied des escaliers, dans une chambre dont la branche communale, déjà existante, est connectée au collecteur de transport du SIGE passant au travers du giratoire.

Trois chambres de visite sont prévues sur la longueur, une en tête de collecteur permettant d'une part le raccordement de la parcelle n°1897 et d'autre part le prolongement de celui-ci si nécessaire. La seconde en tête des escaliers, permet le contrôle de la partie la plus pentue en cas de problème. Le raccordement à la chambre existante est envisagé latéralement afin de limiter les dépôts et diminuer les vitesses d'écoulement. La troisième chambre devrait se situer entre les deux et sa position dépendra du tracé définitif une fois la fouille ouverte. Elle peut être supprimée si elle s'avère inutile.

Afin de déterminer le tracé le plus adapté, deux sondages à la pelle rétro ont été effectués. Les investigations n'ont pas fait apparaître de rocher. Par conséquent, le devis général ne prévoit qu'une exploitation de l'ordre de 30 % de rocher. Ceci reste aléatoire et ne pourra être effectivement appréhendé que lors de l'ouverture effective des fouilles.

Il n'est pas prévu de réfection de chaussée, mais uniquement une réfection sur fouille.

Afin de profiter de la fouille ouverte, la commune de St-Légier-La Chiésaz envisage également des travaux de maintenance sur l'éclairage public par la pose d'un tube de diamètre 60 mm et le remplacement de deux candélabres.

Il sera également introduit en fouille un tube de réserve de diamètre 100 mm.

Romande Energie prévoit la pose d'un tube de diamètre 100 mm sur la totalité du tracé et depuis une chambre située à l'amont du raccordement du collecteur, au pied des escaliers.

Vu que le projet se situe entièrement sur le domaine public, une autorisation en dispense d'enquête publique sera sollicitée auprès du SESA.

## 5. Aspects financiers

La Commune de St-Légier-La Chiésaz a engagé une procédure sur invitation auprès de 4 entreprises en vue de l'adjudication des travaux de génie civil, conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics et son règlement d'application. Un cahier de soumission complété par les conditions et critères fait référence pour le jugement des offres. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise classée première, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

Le coût des travaux s'entend soumissions rentrées :

Prestations	Commune	Privé	Romande Energie	Total
• Génie civil : fouilles et canalisations EU	85'000.-	18'000.-	20'000.-	123'000.-
Fouilles de reconnaissance (2x)	2'000.-			2'000.-
• Séparation des eaux claires et infiltration (estimation)	-	12'000.-	-	12'000.-
• Génie civil : éclairage public	13'000.-	-	-	13'000.-
• Equipements : éclairage public	10'000.-			10'000.-
Honoraires géomètre	2'000.-	-	-	2'000.-
Honoraires ingénieur civil (*)	(*)26'000.-	1'500.-	(*)2'000.-	29'500.-
Frais de reproduction et débours	900.-	-	200.-	1'100.-
Divers et imprévus	7'000.-	-	1'000.-	8'000.-
Total HT	145'900.-	31'500.-	23'200.-	200'600.-
TVA 8.0%	11'672.-	2'520.-	1'856.-	16'048.-
<b>Total TTC arrondi à</b>	<b>158'000.-</b>	<b>34'100.-</b>	<b>25'100.-</b>	<b>217'200.-</b>

(*) Phase 1 :	- Etude préliminaire/avant-projet	CHF	8'000.-
Phase 2 :	- Etude de projet	CHF	7'500.-
	- Appel d'offres		
	- Procédure MP (invitation)		
Phase 3 :	- Réalisation	CHF	12'500.-

<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>28'000.-</b>
-----------------	------------	-----------------

A titre d'information, une taxe d'introduction aux eaux usées d'environ CHF 6'500.- HT sera facturée à la propriétaire du bâtiment.

S'agissant de travaux ayant trait au service d'évacuation des eaux usées, la TVA est récupérable sur la partie des travaux y relatifs.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante et il est proposé d'amortir le montant de CHF 135'000.- sur une durée de 10 ans au maximum et le solde, soit CHF 23'000.- sur l'exercice courant via le compte 430.3143 (montants TTC).

## 6. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Les eaux usées du bâtiment sis sur la parcelle n° 1897 seront raccordées à la station centrale d'épuration conformément à la loi sur la protection des eaux.

L'éclairage public existant obsolète sera entièrement revu et les luminaires seront à LED.

## 7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

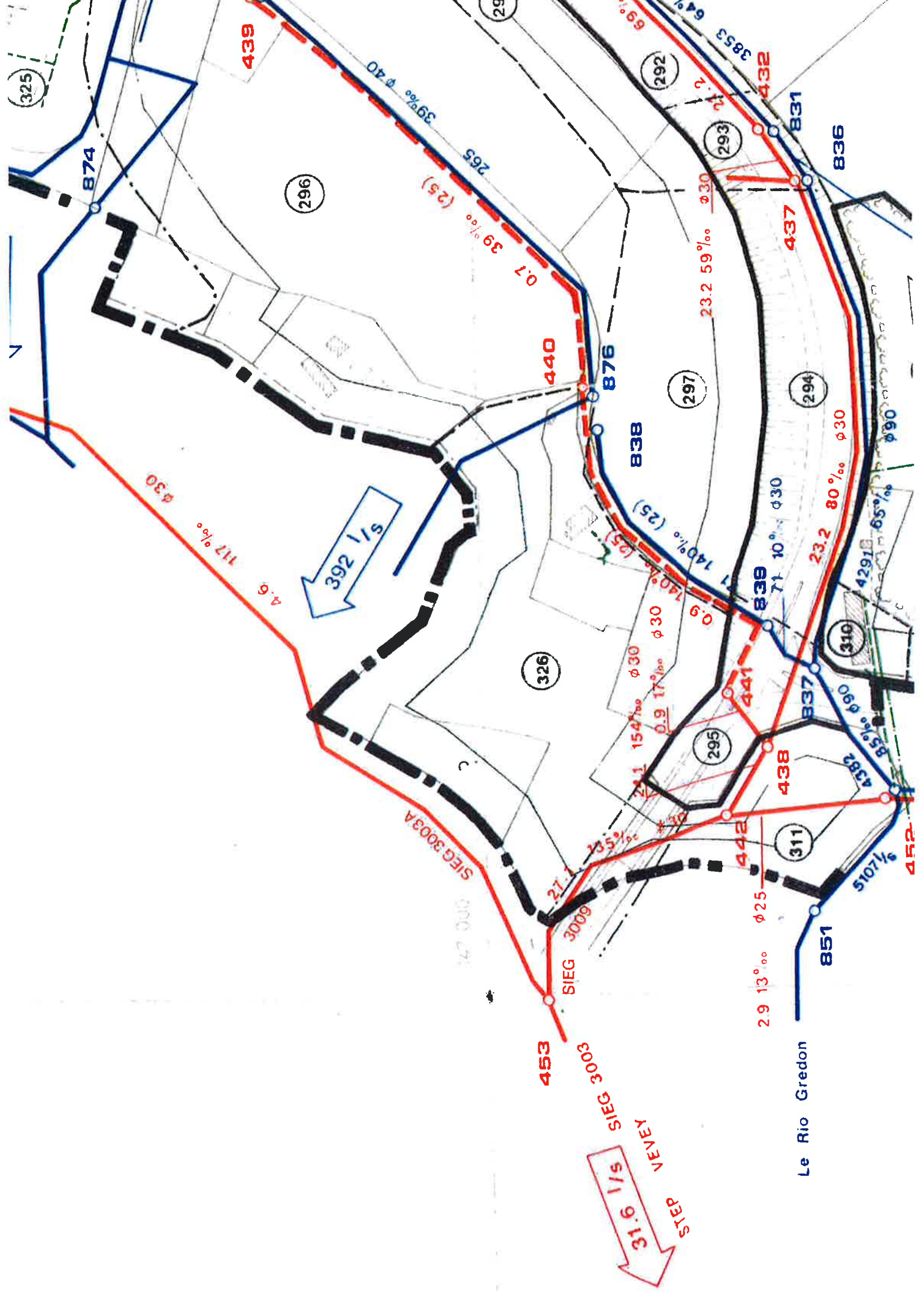
- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Octroyer à cet effet un crédit de CHF 158'000.- ;
- ⇒ Encaisser la taxe unique de raccordement aux eaux usées ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum pour le service évacuation des eaux usées et pour l'éclairage public via le compte 430.3143.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La Secrétaire adj.
A. Bovay		E. Roulet

Annexes : extrait du plan à court terme des canalisations  
plan du projet

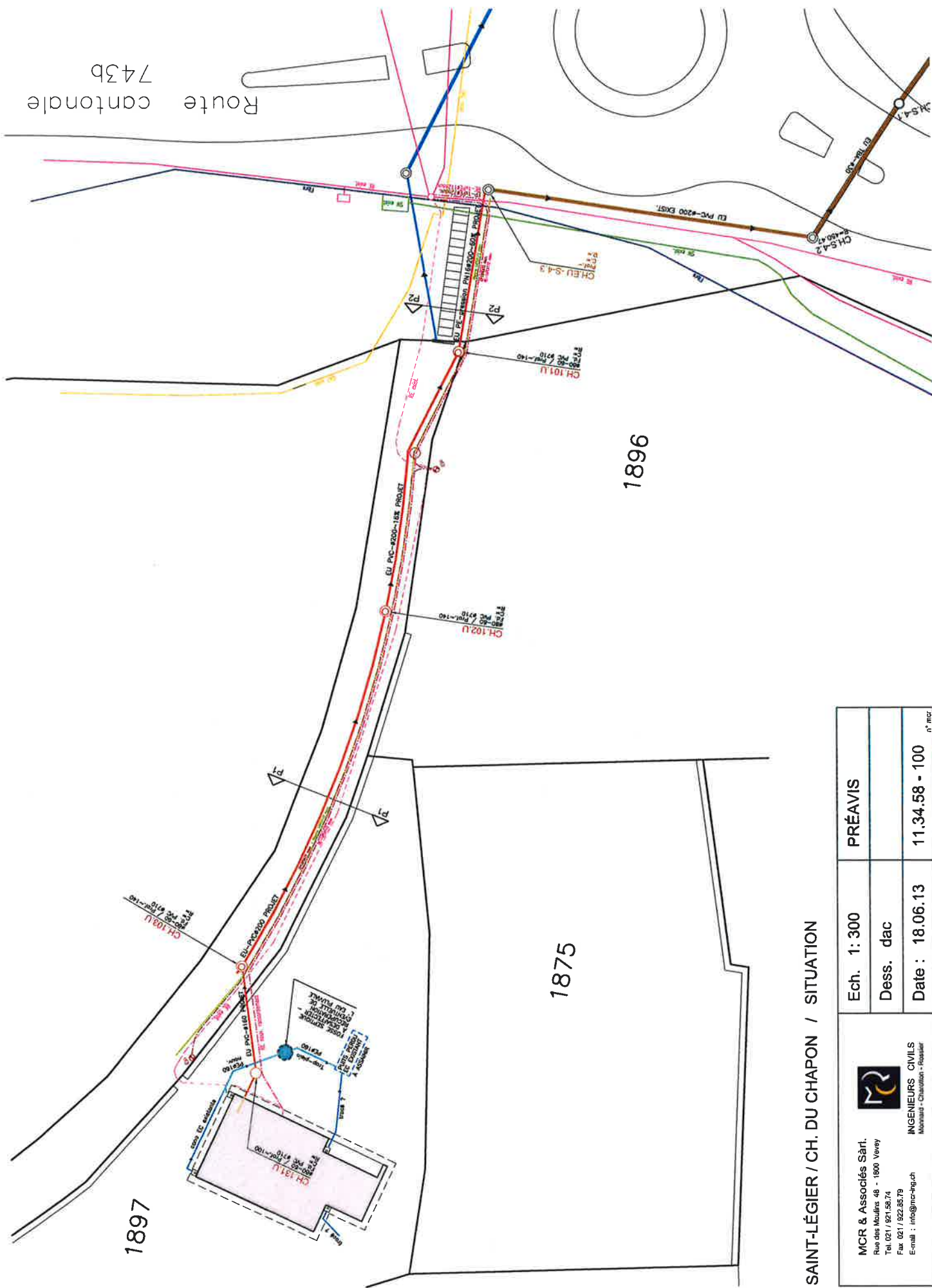
Municipal délégué : M. Alain Bovay




STEP VEVEY 31.6 l/s

392 l/s

Le Rio Gredon



**SAINT-LÉGIER / CH. DU CHAPON / SITUATION**

<p><b>MCR &amp; Associés Sarl.</b>  Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  Tel. 021 / 921.58.74  Fax 021 / 922.85.79  E-mail : <a href="mailto:info@mcr-eng.ch">info@mcr-eng.ch</a></p>  <p><b>INGENIEURS CIVILS</b>  Montbail - Chaux-de-Fonds - Romainmôtte</p>	Ech. 1: 300	<b>PRÉAVIS</b>
	Dess. dac	
	Date : 18.06.13	<b>11.34.58 - 100</b>

n° mcr